ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 71174

Texte de la question

En visitant, avec une association d'anciens combattants, la nécropole nationale de Souain, la Crouée, M. Jean Marsaudon a été stupéfait par l'état de délabrement dans lequel sont laissées des centaines de sépultures. Quand ce n'est pas la pierre tombale qui est éclatée, c'est la croix qui est déchaussée ou brisée. Cette nécropole, créée en 1919, devrait être un lieu de recueillement à la mémoire des 30 734 Français tombés au champ d'honneur pendant la Première Guerre mondiale dans les secteurs de Souain, Tahure, Perthes, Suippes, Beauséjour, etc. C'est au contraire un champ de désolation et d'abandon particulièrement indigne. D'autres nécropoles nationales dédiées à celles et ceux qui ont donné leur vie dans notre pays sont sans doute dans le même triste état. Il demande donc à M. le ministre délégué aux anciens combattants de bien vouloir prendre les dispositions qu'il jugera utiles pour que ces lieux de mémoire soient réhabilités et fassent l'objet d'un entretien régulier.

Texte de la réponse

La nécropole nationale de Souain-la-Crouée (Marne) a été aménagée entre 1919 et 1924. Les emblèmes funéraires placés sur les tombes qui la composent souffrent du temps et leur dégradation s'est effectivement accentuée ces dernières années. Tout comme celle d'un certain nombre de nécropoles datant de cette période, sa rénovation se révèle nécessaire. Un programme de restauration de ces lieux de mémoire a donc été engagé à partir de 2001 et a permis notamment de rénover, en 2002, la nécropole nationale voisine de Souain-Perthes-les-Hurlus « cimetière de la 28e brigade ». Il devrait être achevé en 2008, grâce à une dotation financière annuelle de 1,160 million d'euros en autorisation de programme et en crédits de paiement. Cependant, certaines actions imprévues comme le sauvetage des sépultures militaires françaises de Phnom-Penh (Cambodge), qui ont dû être rapatriées en France, ou le regroupement du cimetière français de Svichtov, à Sofia (Bulgarie), ont contraint fortement l'effort budgétaire consenti conduisant ainsi à un étalement de ce programme dans le temps. Toutefois, l'entretien de la nécropole de Souain-la-Crouée est régulièrement assuré par une équipe du service des sépultures de guerre de la direction interdépartementale des anciens combattants de Lorraine-Champagne-Ardenne, qui veille à son aménagement paysager et effectue les réparations les plus urgentes.

Données clés

Auteur : M. Jean Marsaudon
Circonscription : Essonne (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71174
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE71174

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7247
Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9959